

Date d'affichage :  
10 mars 2022

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 16 MARS 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Étaient présents : 24**  
**Votants : 28**

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames LOPES, PASCOAL, ROUSSEAU (*à partir de la délibération 2022-003*) et ROUSSEL ;

Messieurs MEY, MOUSSA et RAOUL ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, GORBENA (*à partir de la délibération 2022-003*), RAOUL (*à partir de la délibération 2022-003*) et SELBONNE (*à partir de la délibération 2022-003*)

Messieurs DIALLO, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON, POING et VILLOING ; Conseillers Municipaux délégués

Madame BASELTO et DUTU

Messieurs BLEE et BOURGOIN ; Conseillers Municipaux

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absent excusé**

Monsieur OUERDANI

**Absents excusés**  
**& représentés : 4**

Messieurs GERBOUIN et MARE

Mesdames LWAMBA MAKANYAKA et HOCDE

**Pouvoirs : 5**

Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame BAC

Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO

Madame ROUSSEAU donne pouvoir à Madame ROUSSEL (*jusqu'à la délibération 2022-002*)

Monsieur MARE donne pouvoir à Madame DUTU

Monsieur GERBOUIN donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN

**Secrétaire de séance :**

Darivath MEY

**Assistaient également à la séance :**

Mesdames AID, BERNARD, GEORGE, GUIGNARD et VESCOVI-WATREMEZ

**La séance étant ouverte à 19h**

**A/ 2022-001 Approbation du Procès-Verbal du 20 octobre 2021 présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès-Verbal du 20 octobre 2021.

**B/ 2022-002 Approbation du Procès-Verbal du 01 décembre 2021 présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès-Verbal du 01 décembre 2021

**C/ \_\_\_\_\_ Compte-rendu des décisions n°2021-068 à 2022-010 présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** des décisions n°2021-068 à 2022-010

**URBANISME**

**Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Bilan de la concertation sur le projet de rénovation du quartier du Bois de l'Etang présenté par Monsieur MOUSSA**

Le Conseil Municipal :

- **Prend** acte du bilan de la concertation avec les habitants sur le projet de rénovation du quartier du Bois de l'Etang sur la période du 18 octobre 2021 au 18 février 2022.

**Bilan de la politique foncière pour 2021 présenté par Monsieur MOUSSA**

Le Conseil Municipal :

- **Prend** acte qu'il n'y a eu aucune cession ni acquisition foncière au cours de l'année 2021.

**2022-003 Désignation des représentants de la Ville appelés à siéger au comité stratégique de la société du Grand Paris présenté par Monsieur Le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la désignation de :
  - Monsieur Nicolas DAINVILLE en tant que titulaire,
  - Monsieur Fouzi MOUSSA en tant que suppléant,

**2022-004 Approbation du contrat de relance du logement avec l'Etat et les communes présenté par Monsieur MOUSSA**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** le contrat de relance du logement entre l'Etat, SQY et les communes.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tous les documents y afférents.

## AFFAIRES JURIDIQUES

### 2022-005 Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures du C. I. G Versailles présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;
- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Indique** son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;

Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;

Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;

Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique ;

- **Habilite** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;
- **Autorise** le maire à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;
- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- **Décide** que les dépenses soient inscrites sur le budget 2022.

### 2022-006 Renouvellement du Protocole d'accord relatif à la mission d'accompagnement à la mise en place du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) entre la Ville et le CIG présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord relatif à une mission d'accompagnement à la mise en place du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) entre la Ville et le CIG et toutes pièces y afférentes
- **Accepte** de désigner un Délégué de la Protection des Données Personnelle pour le compte de la collectivité.
- **Décide** que les dépenses soient inscrites sur le budget 2022.



**2022-007      Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif REAAPY présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'action développée dans le cadre du soutien à la Parentalité pour l'année 2022
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY).
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit** que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**2022-008      Approbation des demandes de subventions auprès de la Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (BOP 163) présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les actions développées en direction de la Jeunesse pour l'année 2022.
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit que** les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**2022-009      Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif C.L.A.S présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les actions développées dans le cadre de l'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2022.
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) co-piloté par l'Etat et la CAFY.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit que** les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**2022-010      Approbation des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental des Yvelines présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation 2022 de 10 actions au titre de l'appel à projets Solidarité du Conseil Départemental des Yvelines.

M.

- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et des autres partenaires le cas échéant.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets avec le Conseil Départemental et tout autre partenaire public pertinent.
- **Dit que** le Département et ses équipes seront associés aux instances et autres comités de suivi des actions, qu'il sera réalisé un comité rassemblant les partenaires lors du bilan des actions, qu'aucune autre subvention départementale ne sera sollicitée pour ces projets et que sera fait figurer de manière claire le soutien du Conseil Départemental lors de la communication liée aux projets.
- **Dit que** les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**2022-011 Approbation des demandes de subventions auprès de l'ANCT- crédits annuels de la Politique de la Ville (BOP 147) présenté par Monsieur RAOUL**

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **Approuve** la programmation 2022 de la Politique de la Ville
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2022 de la Politique de la ville auprès de l'ANCT.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit que** les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**2022-012 Approbation des demandes de subventions auprès de la MILDECA présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation 2022 de la Politique de la Ville
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2022 de la Politique de la ville auprès de la MILDECA.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit que** les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**2022-013 Approbation des demandes de subventions auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation 2022 de la Politique de la Ville
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2022 de la Politique de la ville auprès du FIPD.

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit que** les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

**2022-014 Présentation de l'utilisation du F.S.R.I.F. (Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France) pour l'année 2020 présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité d'Ile de France présentant les actions contribuant à l'amélioration des conditions de qualité de vie sur la commune au cours de l'année 2020 et les conditions de leur financement annexé à la présente délibération.

- Tableau récapitulatif FSRIF 2020 Politique de la Ville

INTITULE DES ACTIONS	COUT GLOBAL	MONTANT TOTAL SUBVENTIONS	PARTICIPATION COMMUNAL ET FSRIF
Subvention au CCAS	32 150		32 150
Subvention à la Caisse des écoles	61 450		61 450
Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans	111 674	37 500	74 174
Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans	100 820	28 500	72 860
Première mobilisation des jeunes en insertion	34 030	15 000	19 030
Aide aux initiatives des jeunes 16-25 ans	47 900	10 700	37 200
Mieux vivre ensemble	23 160	8 200	14 960
Favoriser la réussite scolaire	17 730	6 500	11 230
Accompagnement à la scolarité	57 230	30 800	26 430
Ateliers de savoirs sociolinguistiques	16 750	7 000	9 750
Actions collectives famille et parentalité	74 436	20 000	54 436
Accompagnement vers l'accès aux droits	122 680	16 000	106 680
MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale)	46 886	11 000	35 886
Semaine de la Fraternité	15 146	7 700	7 446
Semaine égalité Homme/Femme	18 819	4 000	14 819
Opération de prévention auprès des jeunes 15-26 ans	17 000	11 000	6 000
Action de prévention contre les conduites addictives chez les jeunes 11/26 ans	25 441	8 000	17 441
Les « vacances apprenantes »	54 719	38 000	16 179
Travaux de réfection et d'isolation des toitures terrasses du gymnase de la fraternité et du centre Socioculturel Jacques Miquel	345 355	197 000	148 355
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 376</b>	<b>456 900</b>	<b>766 476</b>

**2022-015 Protection fonctionnelle à Monsieur le Maire présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la protection fonctionnelle est accordée à Monsieur le maire dans le cadre de l'action en justice engagée contre lui.
- **Dit que** Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **Dit que** les dépenses qui en résultent seront prélevées sur le budget de la Ville et seront imputées sur l'article 6227.

## FINANCES

### Rapport d'orientation budgétaire présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022, lors du Conseil Municipal du 16 mars 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement et notamment sur les termes évoqués dans le rapport joint au dossier du Conseil Municipal du 16 mars 2022.

### 2022-016 Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2022 présenté par Monsieur RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** l'ouverture anticipée de crédits de dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 ;
- **Approuve** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite maximum de 25% des inscriptions au budget 2021 comme défini ci-dessous :

Nature	Budget 2021	Budget investissement 2022 ouvert par anticipation
2031	280 760,00	279 300,00
2051	61 200,00	38 000,00
2112	90 000,00	36 000,00
2117	95 000,00	10 500,00
2128	34 000,00	11 000,00
2135	2 423 750,00	242 300,00
2151	66 000,00	10 500,00
2152	78 000,00	13 000,00
2158	-	1 300,00
2161	1 000,00	200,00
2181	1 050,00	150,00
2182	50 200,00	7 000,00
2183	31 250,00	10 500,00
2184	96 990,00	15 000,00
2188	102 000,00	59 850,00
2318	-	9 500,00
238	5 000,00	105 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 416 200,00</b>	<b>850 000,00</b>

**2022-017 Subvention à l'association du Comité des Œuvres Sociales présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 26 785 € au COS au titre de l'année 2022

**2022-018 Décision modificative N° 2 Exercice 2021 présenté par Monsieur RAOUL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n° 1 au budget 2021 tel que défini dans le tableau ci-dessus.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 639,00	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	639,00	014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0,00

**RESSOURCES HUMAINES**

**Tenue de débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire présenté par Monsieur Moussa.**

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la tenue d'un débat sur la protection sociale complémentaire

**2022-019 Modification de la délibération n° 2019-087 du 11 décembre 2019 concernant l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 présenté par Monsieur MOUSSA**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Abroge** l'article 2 de la délibération n° 2019-087 du 11 décembre 2019 concernant la fixation du niveau de participation financière de la Ville à la protection sociale complémentaire pour la couverture du risque « santé ».
- **Dit que** la participation financière de la collectivité bénéficiant au personnel éligible est fixée selon les modalités définies ci-dessous :

Traitement de base	Montant de la participation brute mensuelle
Inférieur à 1 700€	17€
1 700 € à 2 000 €	10€
Supérieur à 2 000 €	5€

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ainsi que toutes les pièces administratives y afférentes.
- **Dit que** les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.



**2022-020 Modification du tableau des emplois : Intégration des auxiliaires de puériculture dans le nouveau cadre d'emploi relevant de la catégorie B et Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe présenté par Monsieur MOUSSA**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** d'intégrer les 2 postes d'auxiliaires de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, aux postes d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure, catégorie B.
- **Accepte** d'intégrer les 6 postes d'auxiliaires de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, aux postes d'auxiliaires de puériculture de classe normale, catégorie B.
- **Accepte** la création d'un poste permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, à temps complet.
- **Dit que** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- **Dit que** Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération (*Annexe 1*).

**2022-021 Modification du tarif de recrutement de techniciens intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de la ville présenté par Monsieur MOUSSA**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les rémunérations brutes des techniciens intermittents du spectacle comme suit :
  - Régisseur général 20€ brut/heure
  - Régisseur 17€ brut/heure
- **Dit** que les crédits nécessaires à ces rémunérations sont prévus au budget.

**2022-022 Création de deux postes non permanents de médiateurs tranquillité urbaine à temps complet dans le cadre du dispositif « Adultes-Relais » présenté par Monsieur MOUSSA**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de créer deux postes non permanents de médiateurs tranquillité urbaine à temps complet dans le cadre du dispositif « Adultes-relais ».
- **Précise** que les contrats seront d'une durée déterminée de trois ans, renouvelable une fois. Le niveau de salaire de l'adulte-relais, basé sur le SMIC, devra tenir compte de son parcours professionnel (niveau de formation, expérience professionnelle, ancienneté dans le poste...).
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la préfecture des Yvelines et tous les documents y afférents.
- **Dit que** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

**CULTURE**

**2022-023 Instauration d'une participation financière des usagers de la Maison de La Musique et de La Danse pour aller voir des spectacles dans le cadre des cours de Danse présenté par Madame ROUSSEL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'instaurer une participation financière des élèves des parcours danse de La Maison de la Musique et de La Danse qui sont volontaires pour ses sorties
- **Décide** que cette participation financière sera de 50% du tarif d'entrée négocié, à hauteur de 5 € maximum par la Maison de La Musique et de La Danse, par élève et pour chaque spectacle
- **Dit** que les recettes seront inscrites au budget de la ville au chapitre 70.

**2022-024 Tarif des stages Artistique à la Maison de La Musique et de La Danse présenté par Madame ROUSSEL**

Le Conseil Municipal à la majorité de 22 pour et 6 abstentions (Mesdames BASELTO, DUTU et HOCDE Messieurs BOURGOUIN, GERBOUIN et MARE)

- **Décide** d'instaurer des tarifs pour les participants aux stages artistiques mis en place à La Maison de La Musique et de La Danse en fonction du coût de l'intervenant et la durée du stage.
- **Décide** que ces tarifs sont fixés par stage et par participant dans les tranches suivantes en fonction des critères énoncés à l'article 1 :
  - De 10€ à 100€ pour les Verriérois.
  - De 20 € à 200 € pour les Extérieurs.
- **Dit** que les recettes seront inscrites au budget de la ville au chapitre 70.

**2022-025 Signature de la convention pluriannuelle pour les années 2022/2023/2024 avec le Centre de Musique Baroque de Versailles présenté par Madame ROUSSEL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de signer la convention pluriannuelle pour les années 2022/2023/2024 avec le Centre de Musique Baroque de Versailles.
- **Décide** de mettre à disposition les salles municipales nécessaires au bon déroulement du projet

**SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

**2022-026 Subvention à l'association du Secours Populaire Français présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 100 € au Secours Populaire Français au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-027 Subvention à l'association des Restos du Coeur présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 100 € aux Restos du Cœur au titre de l'année 2022

- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-028 Subvention à l'association de la Croix Rouge présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 800 € à la Croix Rouge au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-029 Subvention à l'association de Sindjy présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 500 € à Sindjy au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-030 Subvention à l'association UNNAPE présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à l'UNNAPE au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-031 Subvention à l'association de la FCPE présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à la FCPE au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-032 Subvention à l'association les Enfants d'Abord présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € aux Enfants d'Abord au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-033 Subvention à l'association des Anciens Combattants présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € aux Anciens Combattants au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-034 Subvention à l'association de l'Amicale Anciens présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 2 500 € à l'Amical des Anciens au titre de l'année 2022



- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-035 Subvention à l'association Saveurs du Monde présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 250 € à Saveur du Monde au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-036 Subvention à l'association Les Mains Vertes présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 250 € à les Mains Vertes au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-037 Subvention à l'association ACIAC présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 3 500 € à l'ACIAC au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-038 Subvention à l'association Em-Bê-Lo présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à l'Em-Bê-Lo au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-039 Subvention à l'association FNACA présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 000 € à la FNACA au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-040 Subvention à l'association Médecins bénévoles présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 000 € aux Médecins bénévoles au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-041 Subvention à l'association Les Amis de l'Institut présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 500 € à Les Amis de l'Institut au titre de l'année 2022

- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-042 Subvention à l'association Family Wanted présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à la Family Wanted au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-043 Subvention à l'association Rencontre pour l'Egalité d'Accès à l'Emploi présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à Rencontre pour l'Egalité d'accès à l'Emploi au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-044 Subvention à l'association Boxing de La Verrière présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 7 000 € au Boxing de La Verrière au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-045 Subvention à l'association ESCT Sqy Basket présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 500 € à l'ESCT Sqy Basket au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-046 Subvention à l'association LV'air (course à pied) présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 000 € à LV'air (course à pied) au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-047 Subvention à l'association SQY PING présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 000 € à SQY PING au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.



**2022-048 Subvention à l'association TKD 78 présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 3 000 € au TKD 78 au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**2022-049 Subvention à l'association ATLV présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 2 000 € à l'ATLV au titre de l'année 2022
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

**PETITE ENFANCE**

**2022-050 Convention CAF d'habilitation informatique MONENFANT.FR présenté par Madame LOPES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la convention CAF d'habilitation informatique Monenfant.fr
- **Autorise** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

**2022-051 Convention CAF Avenant PSU EAJE Bonus Territoire CTG Le Canoë du 01 01 2021 au 31 12 2022 présenté par Madame LOPES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'Avenant à la convention PS Eaje bipartite CAF – Multi accueil Le Canoë pour la période du 01 01 2021 au 31 12 2022 du Bonus Territoire CTG
- **Autorise** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

**CABINET DU MAIRE**

**2022-052 Election d'un nouvel adjoint présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à la majorité de 21 pour et 7 blancs :

Monsieur Maye DIALLO est élu 7<sup>ème</sup> adjoint au maire de la commune de La Verrière.

- **Autorise** l'attribution d'une indemnité de fonctions à Monsieur Maye DIALLO selon les modalités suivantes :
  - Adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

**Nomination nouveau conseiller présenté par Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Prend acte** de la nomination en tant que Conseillère Municipale de Madame CHIAKH Fydia.

Les conseillers élus le 15 juillet 2020 avanceront d'un rang et la nouvelle conseillère prendra rang en qualité de dernier conseiller municipal élu.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Publié et affiché en mairie le 24 mars 2022, à La Verrière le, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Maire,**

**Nicolas DAINVILLE**

